

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: utilisation professionnelle.

Emploi de la substance / de la préparation Vernis transparent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Carross

Service chargé des renseignements: contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 01.60.27.20.19

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.

acétate de n-butyle

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	10-<20%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
List no.: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 112-07-2 EINECS: 203-933-3 Reg.nr.: 01-2119475112-47	acétate de 2-butoxyéthyle ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	1-5%
List no.: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40	Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate. ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	0,1-<0,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
123-86-4 acétate de n-butyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
1330-20-7 xylène	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau

(suite page 5)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 4)

100-41-4 éthylbenzène	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 66,5 mg/m ³ , 10 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 133 mg/m ³ , 20 ppm Peau

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 984, 10.2016

IOELV (EU): (EU) 2017/164

DNEL	
123-86-4 acétate de n-butyle	
Dermique	DNEL 7 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 960 mg/m ³ (acute - systemic effects, workers) 960 mg/m ³ (acute - local effects, workers) 480 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers) 480 mg/m ³ (long-term - local effects, workers)
1330-20-7 xylène	
Dermique	DNEL 212 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 442 mg/m ³ (acute - systemic effects, workers) 442 mg/m ³ (acute - local effects, workers) 221 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers) 221 mg/m ³ (long-term - local effects, workers)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
Dermique	DNEL 25 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 150 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Dermique	DNEL 153,5 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 275 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers)
100-41-4 éthylbenzène	
Dermique	DNEL 180 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 293 mg/m ³ (acute - local effects, workers) 77 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers)
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
Dermique	DNEL 102 mg/kg bw/day (acute - systemic effects, workers) 102 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire	DNEL 775 mg/m ³ (acute - systemic effects, workers) 333 mg/m ³ (acute - local effects, workers) 133 mg/m ³ (long-term - local effects, workers)

(suite page 6)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 5)

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
<i>Dermique</i>	<i>DNEL</i> 2,5 mg/kg bw/day (acute - systemic effects, workers) 2,5 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
<i>Inhalatoire</i>	<i>DNEL</i> 2,35 mg/m ³ (acute - systemic effects, workers) 2,35 mg/m ³ (long-term - systemic effects, workers)
PNEC	
123-86-4 acétate de n-butyle	
<i>PNEC</i>	0,18 mg/l (freshwater environment) 0,018 mg/l (marine environment) 0,36 mg/l (intermittent releases) 35,6 mg/l (sewage treatment plants)
<i>PNEC</i>	0,981 mg/kg (freshwater sediment environment)
1330-20-7 xylène	
<i>PNEC</i>	0,327 mg/l (freshwater environment) 0,327 mg/l (marine environment)
<i>PNEC</i>	12,46 mg/kg (freshwater sediment environment) 12,46 mg/kg (marine sediment environment)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
<i>PNEC</i>	0,635 mg/l (freshwater environment) 0,0635 mg/l (marine environment) 6,35 mg/l (intermittent releases) 100 mg/l (sewage treatment plants)
<i>PNEC</i>	3,29 mg/kg (freshwater sediment environment) 0,329 mg/kg (marine sediment environment)
100-41-4 éthylbenzène	
<i>PNEC</i>	0,1 mg/l (freshwater environment) 0,01 mg/l (marine environment) 0,1 mg/l (intermittent releases) 9,6 mg/l (sewage treatment plants)
<i>PNEC</i>	13,7 mg/kg (freshwater sediment environment) 1,37 mg/kg (marine sediment environment) 2,68 mg/kg (soil)
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
<i>PNEC</i>	0,304 mg/l (freshwater environment) 0,0304 mg/l (marine environment) 0,56 mg/l (intermittent releases) 90 mg/l (sewage treatment plants)
<i>PNEC</i>	2,03 mg/kg (freshwater sediment environment) 0,203 mg/kg (marine sediment environment) 0,68 mg/kg (soil)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
<i>PNEC</i>	0,0022 mg/l (freshwater environment) 0,00022 mg/l (marine environment) 0,009 mg/l (intermittent releases)

(suite page 7)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 6)

PNEC	1,05 mg/kg (freshwater sediment environment) 0,11 mg/kg (marine sediment environment) 0,21 mg/kg (soil)
------	---

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

Protection des mains:

Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux } 6 \geq 480$ min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 8)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 124 °C

Point d'éclair >23 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 0,7 Vol %
Supérieure: 15 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 10,7 hPa

Densité: 0,97-0,99 g/cm³

Densité de vapeur: Non déterminé.

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 127 mPas
Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 9)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	ATE	1,5 ATE

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>6.193 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/6 h	4.345 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	ATE	1,5 ATE

112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle

Oral	LD50	1.880 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	ATE	1,5 ATE

Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.170 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 10)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 9)

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
123-86-4 acétate de n-butyle	
LC50/96 h	18 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>)
TT/16 h	115 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)
EC50/48 h	44 mg/l (<i>daphnia</i>)
EC50/72 h	675 mg/l (<i>algae</i>)
1330-20-7 xylène	
LC50/96 h	2,6 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OECD 203)
EC50/3 h	>157 mg/l (<i>microorganisms</i>)
EC50/48 h	>3,4 mg/l (<i>Ceriodaphnia dubia</i>) (OECD 202)
EC50/73h	2,2 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>) (OECD 201)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
ErC50/96 h	9,2 mg/l (<i>fish</i>)
EL50/48 h	3,2 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
ErL50/72 h	2,9 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)
EC50/48 h	6,14 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC50/10 min	>99 mg/l (<i>microorganisms</i>)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
LC50/96 h	>100 mg/l (<i>fish</i>)
EC50/48 h	>500 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC20/30 min	>1.000 mg/l (<i>microorganisms</i>)
EC50/72 h	>1.000 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>)
EC50	>100 mg/l (<i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>) >100 mg/l (<i>Pimephales promelas</i>) >100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
100-41-4 éthylbenzène	
EC50/48 h	2,4 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
EC20/30 min	200 mg/l (<i>microorganisms</i>)
EC50/24 h	13,4 mg/l (<i>algae</i>) 7 mg/l (<i>fish</i>)
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
EC50/72 h	>100 mg/l (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)
EC50/24 h	>100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
LC50/48 h	10-100 mg/l (<i>Leuciscus idus melanotus</i>)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
LC50/96 h	0,97 mg/l (<i>fish</i>)
EC50/3 h	>100 mg/l (<i>microorganisms</i>)
EC50/72 h	1,68 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)
EC50/24 h	20 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)

(suite page 11)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 10)

12.2 Persistance et dégradabilité	
123-86-4 acétate de n-butyle	
Biodegradation	83 % (readily biodegradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)
1330-20-7 xylène	
Biodegradation	>60 % (readily biodegradable)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
Biodegradation	78 % (readily biodegradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Biodegradation	100 % (readily biodegradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)
100-41-4 éthylbenzène	
Biodegradation	100 % (readily biodegradable) (OECD 301 E, 6 d, aerobic)
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
Biodegradation	>70 % (readily biodegradable) (OECD 301C, 28d)
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
Biodegradation	38 % (not readily biodegradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
123-86-4 acétate de n-butyle	
BCF	15,3 (-)
log Pow	2,3
1330-20-7 xylène	
BCF	25,9
log Kow	<3,2
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	0,56
100-41-4 éthylbenzène	
BCF	1
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
BCF	<9,7
12.4 Mobilité dans le sol	
123-86-4 acétate de n-butyle	
log Koc	1,27
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Koc	1,7
100-41-4 éthylbenzène	
log Koc	2,41
Masse de réaction de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sébaçate.	
log Koc	5,31
Koc	204.400

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

(suite page 12)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 11)

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.


Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG, IATA	1263 PEINTURES PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA	
	
Classe Étiquette	3 3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Polluant (IMDG):	Non applicable. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler: No EMS: Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E A
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	5L 3 D/E
IMDG Limited quantities (LQ)	5L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III

(suite page 13)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Jugement d'experts

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

(suite page 14)

Nom du produit: EGV5 Vernis anti-scratch

(suite de la page 13)

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: concentration prédite sans effet
CL50: concentration létale médiane
LD50: dose létale 50%
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable
Flam. Liq. 2: Liquide inflammable. Catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3: Liquide inflammable. Catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1A
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. Catégorie de danger 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration. Catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3
Sources Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**